

LA VOIX DES PARENTS

Numéro 437
Octobre 2022

DOSSIER

QUELLE ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À L'ÉCOLE ?

Nouvelle rubrique



FAMILLE NUMÉRIQUE

« Et toi, tu lui donnes
un smartphone
en 6^e ? »

Salons **Studyrama**

Grandes Ecoles

■ Commerce
■ Ingénieurs



+ de 20 salons
GRANDES ECOLES
dans toute la France

PARIS | LYON | MARSEILLE | BORDEAUX | NICE | STRASBOURG | NANCY
GRENOBLE | AIX-EN-PROVENCE | RENNES | TOURS | BIARRITZ | MONTPELLIER
TOULOUSE | MULHOUSE | NANTES | ROUEN | PAU | LILLE | LIMOGES...

Inscrivez-vous gratuitement sur
Studyrama.com/salons

ou en scannant le QR code ►





Olivier Toutain
Président fédéral

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

« De façon privilégiée, l'éducation artistique et culturelle met en question la relation au savoir et à sa transmission. En mêlant intimement les registres de la théorie, de la pratique et de l'émotion, elle permet d'éclairer d'un jour nouveau la question de l'éducation dans un monde où la transmission des savoirs est toujours plus menacée par l'éparpillement. En montrant que l'art peut permettre d'accéder au savoir, que les émotions et la créativité sont une part essentielle de la culture, nous permettrons de réconcilier un grand nombre de jeunes avec l'école, le collège et le lycée. »

Comment ne pas adhérer au propos du célèbre – et regretté – violoniste français Didier Lockwood, alors vice-président, en 2005, du Haut Comité à l'Education Artistique et Culturelle ; une instance mise en place pour assurer la promotion des arts à l'école, et dont la PEEP est membre.

L'éducation artistique et culturelle doit avoir toute sa place à l'école, partout et pour tous, car elle est déterminante dans la construction de l'élève, primordiale dans son épanouissement personnel. Encourager son développement et sa pratique, c'est permettre à notre jeunesse d'accéder à une future citoyenneté ouverte sur le monde, avec des repères d'hier et d'aujourd'hui pour mieux appréhender le monde de demain.

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

- **Actu – Hausse des atteintes à la laïcité** p.4
- **Famille numérique – « Et toi, tu lui donnes un smartphone en 6e ? »** p.5
- **Dossier – Quelle éducation artistique et culturelle à l'école ?** p.7
- **Du côté de la Peep – Lancement des nouvelles éditions des Grand Prix PEEP** p.12

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.

N° 437 - Octobre 2022. Directeur de la publication: Olivier Toutain.

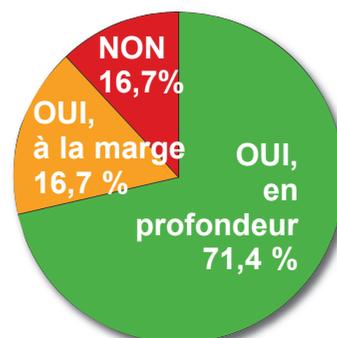
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation :

Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 436 (septembre 2022)

Le ministre de l'Education souhaite réformer le collège, « l'homme malade du système ». Faut-il revenir sur le principe du « collège unique » ?



Hausse des atteintes à la laïcité

313 signalements d'atteinte au principe de laïcité ont été recensés dans les écoles, collèges et lycées durant le mois de septembre 2022. Plus globalement, comme vient de l'indiquer le ministre de l'Éducation, le nombre de signalements pour des tenues islamiques augmente depuis un an.

4 octobre 2022. Dans un lycée du Haut-Rhin, un enseignant a été menacé de mort par l'entourage d'un élève à la suite d'un cours sur la laïcité. Quelques jours plus tard, c'est en Essonne que le secrétariat d'un lycée a reçu un courrier destiné à un enseignant : « *On va lui faire une Samuel Paty à lui et à son père, le vieux rabbin sioniste* ».

Au-delà de ces événements glaçants (deux affaires aujourd'hui entre les mains des services de police et de justice), deux ans après l'assassinat du professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine Samuel Paty, le climat autour de la laïcité à l'école semble toujours loin d'être apaisé. Au contraire même, comme vient de le confirmer le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye rapportant « *une hausse des signalements* » d'atteintes à la laïcité à l'école depuis la rentrée scolaire, « *en particulier*

les signalements de port de vêtements », notamment « *les abayas, qui semblent se multiplier* ».

Majorité de cas dans le secondaire

A la demande du ministre, les signalements des atteintes à la laïcité sont désormais publiés à un rythme mensuel depuis le mois de septembre. Selon ce dernier baromètre, les faits se produisent principalement dans les établissements du second degré (51 % dans les lycées, 36 % dans les collèges) et concernent pour 54 % d'entre eux le port de signes et de tenues. Autres atteintes relevées : les refus d'activité scolaire (7 %), les contestations d'enseignement (7%) et les revendications communautaires.

La question des tenues

Le port de certaines tenues comme les

abayas (robe longue qui se porte au-dessus des habits) et les qamis (tuniques longues pour les hommes) créent la polémique, entre marqueur culturel et marqueur religieux. Pour les responsables gouvernementaux, il n'y a pas de débat. « *Bien sûr que les abayas sont des marqueurs religieux* », a déclaré la secrétaire d'État à la Citoyenneté Sonia Backès. *Nous ne devons avoir absolument aucune tolérance* ». Même discours tenu par le ministre de l'Intérieur le 18 octobre dernier, dénonçant une « *offensive islamiste dans l'école publique française* » : « *Chaque chef d'établissement doit interdire la venue de ces vêtements religieux* ».

Une application qui demeure néanmoins parfois complexe et problématique, car certaines tenues, portées ou non par provocation, peuvent être difficiles à juger.



Depuis une loi de 2004, dans l'enceinte scolaire, « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ». Interdiction réaffirmée par la charte de la laïcité, dans son article 14. Cette charte de la laïcité doit être affichée dans les écoles et les établissements d'enseignement du second degré publics « de manière à être visible de tous. Les lieux d'accueil et de passage sont à privilégier. »

Vade-mecum Laïcité et équipes « Valeurs de la République »

La laïcité est un socle historique de l'égalité entre les élèves à l'école. Le Code de l'Éducation précise ainsi dans son premier article que « le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. »

Pour aider les enseignants (et les personnels) dans cette mission, en particulier quand ils peuvent être confrontés à

des situations délicates à gérer, un [vade-mecum sur la laïcité](#) a été élaboré à leur attention par le Conseil des sages de la laïcité – une instance mise sur pied début 2021 pour appuyer la mise en œuvre des principes de laïcité à l'école. Quand les atteintes à la laïcité sont graves et les faits signalés, des équipes académiques « Valeurs de la République » sont mobilisées et peuvent être dépêchées dans les écoles ou les établissements scolaires concernés.

Cette rubrique est
la vôtre !
Posez-nous vos
questions et nous
y répondrons :
lvdp@open-
asso.org !

« Et toi, tu lui donnes un smartphone en 6^e ? »

A chaque rentrée nous faisons le même constat : c'est désormais LA question la plus discutée par les parents au sein des groupes de parole que nous animons partout en France.

Faut-il céder à la pression sociale ou au regard des autres parents ? Faute d'équipement, ne prenons-nous pas le risque d'avoir un enfant rejeté par ses camarades ? Ce précieux sésame ne va-t-il pas générer plus de conflits que de solutions ? A l'OPEN, nous pensons que ces questions légitimes doivent s'inscrire dans une véritable réflexion familiale et personnelle qui tient compte de l'unicité de chaque enfant.

Questionner ses motivations en tant que parent, tenir compte du caractère de l'enfant, de sa maturité et donc de sa capacité à avoir accès à certains outils ou applications demeure essentiel. Ce qui fonctionne pour les uns ne fonctionnera pas toujours pour les autres !

Un cadre fondé sur la confiance

Si vous refusez ou cherchez à temporiser c'est que votre choix est le bon : soyez rassurés la plupart des décisions bien vécues par les parents le sont également par leurs enfants et ils finiront par l'accepter.



Tenir compte du caractère de l'enfant, de sa maturité et donc de sa capacité à avoir accès à certains outils ou applications demeure essentiel dans le choix de lui donner ou non un smartphone.

Si vous franchissez ce cap, nous vous invitons à en discuter tous ensemble afin de mettre en place un cadre éducatif clair et cohérent, fondé sur la confiance. Prenez l'habitude de vous intéresser à ses pratiques numériques en lui posant des questions régulières comme vous le faites pour toutes ses autres activités.

Attention toutefois à l'illusion de vouloir joindre son enfant en permanence ; cela génère parfois des angoisses qui n'exis-

taient pas auparavant. Bon nombre d'adultes le découvrent à leur détriment : les parents sont rarement les personnes auxquelles les enfants répondent spontanément entamant ainsi une étape dans leur émancipation adolescente.

Pour aller plus loin sur ce sujet

Étude « La parentalité à l'épreuve du numérique »

L'OPEN, en quelques mots

L'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (www.open-asso.org) est la première association 100 % mobilisée autour de l'accompagnement des parents et des professionnels sur les sujets de parentalité et d'éducation numérique... Pour vous réconcilier avec les écrans !

L'OPEN propose notamment des interventions et formations dédiées aux parents et professionnels partout en France pour vous aidez à décrypter les pratiques des jeunes dans les espaces numériques. Alors n'hésitez plus et venez échanger avec nos experts : <https://www.open-asso.org/prevention-formation/>



Observatoire de la Parentalité
& de l'Éducation Numérique

Partez en séjour
linguistique ou sportif,
en France ou à l'étranger !



Le groupe Go&Live propose un **large choix de séjours et activités** pour vos enfants. Anticipez et réservez vos **vacances printemps, été et hiver 2022** dès maintenant !



-10%
DE RÉDUCTION
SUR VOTRE SÉJOUR*
AVEC LE CODE PARTENAIRE
PEEP

* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :
05 65 76 55 25 ou **01 43 20 45 45**



nacel.





Quelle éducation artistique et culturelle à l'école ?

L'éducation artistique et culturelle est une composante de la formation générale de tous les élèves. De l'école jusqu'au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de donner accès à tous les élèves à une culture artistique personnelle. Ce parcours se construit avec les connaissances acquises par l'élève, les pratiques qu'il expérimente, les rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine ; que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques ou d'actions éducatives menés par les équipes pédagogiques, en lien avec différents acteurs : artistes et artisans des métiers d'art, structures et professionnels des arts, de la culture et du patrimoine, intervenants en milieu scolaire et associatif, etc. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles, l'éducation artistique et culturelle est l'affaire de tous les membres de la communauté éducative, à l'école et en dehors de l'école, et notamment des parents, qui ont un rôle moteur à jouer !

Enchantés ! Nathan et ses camarades de CM1 ont les yeux ravis – et les oreilles grandes ouvertes ! – devant Marion. Sur l'estrade, pendant une heure, en interaction avec les enfants, celle-ci va tour à tour chanter, leur faire découvrir des univers musicaux inédits pour eux, jouer des morceaux de guitare, leur faire une démonstration de beatbox (imiter des instruments de musique uniquement avec sa bouche)... Toute une palette de pratiques musicales qui va subjugué son jeune auditoire.

Marion est musicienne intervenante en milieu scolaire (autrement appelé « Dumiste ») en région Bretagne, et participe à l'éducation culturelle et artistique des élèves en lien avec les équipes pédagogiques des écoles primaires. *« Je ne dirais pas que les enseignants sont incapables en musique, loin de là ! J'en ai rencontré qui faisaient des activités musicales innovantes et très intéressantes, mais la plupart sont démunis face à cette matière : « je chante faux », « je n'ose pas chanter devant les enfants de peur d'être jugé »...*

Une éducation qui repose sur 3 piliers

Ce recours à des intervenants extérieurs pour participer à l'éducation musicale des élèves s'inscrit dans le projet pédagogique de la classe, qui découle des objectifs définis dans le projet d'école. Il s'agit ici d'un des vecteurs de l'éducation artistique et culturelle dont doivent bénéficier les élèves tout au long de leur scolarité,



Histoire des arts

Outre la pratique artistique (musique, arts plastiques), les élèves reçoivent une éducation en histoire des arts. Un enseignement obligatoire depuis 2018, du CP au lycée, fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art, qui s'articule autour de six domaines artistiques : les arts de l'espace (architecture...), les arts du langage (littérature, poésie...), les arts du quotidien (objets d'art, mobilier...), les arts du son (musique, chanson...), les arts du spectacle vivant (théâtre, chorégraphie, cirque...), et les arts visuels (cinéma, photographie...). L'enseignement d'histoire des arts peut faire l'objet d'une évaluation dans le cadre du DNB, diplôme national du brevet, pour l'épreuve orale : les élèves passent en effet un oral de 15 minutes, soit sur un EPI qu'il ont mené, soit sur l'histoire des arts, soit sur une activité menée lors d'un parcours éducatif (Avenir, Santé, Éducation artistique et culturelle, Citoyen). Cette épreuve, qui compte pour 100 points, peut se dérouler dès avril.

de la maternelle au lycée. Ce PEAC, parcours d'éducation artistique et culturelle, repose en effet sur trois grands piliers : connaissances, pratiques et rencontres (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture), déclinés dans [une charte](#) qui doit être affichée dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires.

– La connaissance : l'éducation artistique et culturelle permet aux élèves de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un juge-

ment construit et étayé en matière d'art, et de développer leur esprit critique.

– La pratique artistique permet aux enfants d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible.

– La rencontre avec les œuvres et avec les artistes vise à faire l'expérience d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité

Les nouveautés du pass culture

Le pass Culture octroie aux jeunes de 18 ans une somme de 300 euros, à dépenser dans des offres culturelles, via une application, qui géolocalise les « possibilités culturelles à proximité ».

L'argent disponible peut être dépensé en billets de cinéma, de concert, de spectacle, musée, etc., en biens culturels (livres, disques, instruments, abonnement à journaux...) ou encore en services numériques (jeux vidéo, musique en ligne...). Notons que le crédit de 300 euros est utilisable pendant 24 mois !

Crédit individuel dès l'âge de 15 ans

Depuis le début 2022, le dispositif « Pass culture » a été étendu. Ainsi, un volet « pass culture scolaire » a été mis en place pour les collégiens, 25 € par élève en 4^e et 25 € par élève en 3^e peuvent être consacrés à des projets collectifs avec la classe en lien avec la culture. Quant aux lycéens (ou encore collégiens), ils peuvent bénéficier dès leurs 15 ans d'une cagnotte individuelle pour leurs sorties ou leurs achats culturels : 20 € l'année des 15 ans, 30 l'année des 16 et 17 ans. Informations sur le site dédié : pass.culture.fr.

Enseignements obligatoires

Les deux piliers « connaissances » et « pratiques » se fondent principalement par les enseignements obligatoires suivis par les élèves dans l'acquisition progressive du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, cycle par cycle. Ainsi, à l'école élémentaire, tous les élèves bénéficient du CP au CM2 de deux heures d'enseignements artistiques. Les collégiens, quant à eux, suivent chaque semaine une heure d'éducation musicale et une heure d'arts plastiques. Au lycée, depuis la réforme, les enseignements artistiques constituent un enseignement de spécialité, donc au choix des élèves (lire l'encadré « L'enseignement artistique au lycée... optionnel ? », page 11).

Un mot-clé : projets !

En complément de ces enseignements,

en particulier concernant le troisième pilier « Rencontres », les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires mettent en place des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC). Spectacles, visites de musées ou d'expositions, projections de films, rencontres avec un musicien ou un écrivain... la palette est large, d'autant plus que notre pays dispose d'un patrimoine artistique et culturel d'une immense richesse, dans tous les territoires.

Selon une [enquête conjointe des ministères de la Culture et de l'Éducation](#) : 3 élèves sur 4 participent aujourd'hui à au moins une action d'EAC au cours de leur année scolaire ; et plus de 3 écoles sur 4 et 9 collèges sur 10 ont un partenariat avec une structure culturelle.

On le voit, pour qu'elle soit la plus complète possible, l'éducation artistique et

Label « 100 % EAC »

Lancé en décembre 2021 par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), le label « 100 % EAC » récompense une collectivité qui a instauré une éducation artistique et culturelle de qualité pour l'ensemble des jeunes de son territoire sur la totalité de leurs temps de vie (scolaire, périscolaire, postscolaire).

La ville de Reims est l'une des premières à être labellisée ville « 100% éducation artistique et culturelle »

culturelle dépend pour une grande partie de l'investissement des équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires. Les parents d'élèves ont aussi un rôle à jouer, en particulier dans les conseils d'école (primaire) et d'administration (collège et lycée) où sont adoptés respectivement les projets d'école et d'établissement, qui peuvent prévoir des actions dans les domaines artistiques et culturels.

Séverine Braud, présidente, et les membres de Polychrome-edu, Association nationale des professeurs d'arts plastiques

« Le cours d'arts plastiques est un moment intense mobilisant sensibilité, savoir-faire, connaissances, autonomie, verbalisation »

En quelques mots, en quoi consiste concrètement l'enseignement d'arts plastiques que vous dispensez aux collégiens ?

L'enseignement d'arts plastiques, c'est un enseignement hybride destiné aux élèves afin de prendre en compte **la culture artistique** ; la construction de sa future culture artistique et consolidation de celle qu'il a déjà ; et **la pratique** ; sa capacité à répondre par des moyens plastiques acquis tout au long de sa scolarité (collège) puis poursuivis (au lycée et au supérieur) à des demandes spécifiques (sujets). L'articulation des deux, nécessite d'acquérir un certain nombre de compétences dont :

- être sensible à l'art, connaître des œuvres et des artistes, les maîtriser et les situer dans le temps et l'espace ;
- expérimenter, produire, créer à travers différentes techniques ;
- être curieux, autonome, développer son esprit critique.

L'enseignement d'arts plastiques ne se limite pas à l'apprentissage du dessin, de la peinture... ?

Non, les arts plastiques sont pluriels jusque dans la très grande diversité de ses formes et de ses pratiques. Le dessin, c'est la base,

incontournable pour progresser et appréhender les autres techniques.

Il y a les techniques humides et sèches, les techniques relevant de la 2D, de la 3D et du numérique. La peinture certes, mais cela peut être aussi l'aquarelle (surtout si on manque de place ou de matériel), le travail à l'encre de Chine, noire ou en couleurs, voire sa variante le lavis. Le collage (avec des images, des matières, des matériaux, des objets...), la photographie, la sculpture ou des pratiques en volume, la pratique de l'in situ, de l'installation et bien d'autres. Cette diversité permet de toucher tous les élèves dans leur sensibilité et leur permet de découvrir qu'ils sont plus à l'aise en volume ou dans l'image ou dans le geste, outils numériques, etc. La maladresse et le savoir-faire sont questionnés, la prise de confiance est essentielle pour dépasser les conventions les plus souvent inhibantes.

Une heure de cours par semaine, c'est très peu...

Le constat est qu'une heure de cours par semaine, dispensée au collège est réduite très vite à seulement 40 minutes effectives de

cours compte tenu du matériel qu'il faut déployer, sortir, nettoyer, ranger, mais aussi veiller à ce que la salle soit propre, les productions rangées pour accueillir aussitôt derrière une autre classe. C'est une contrainte matérielle certes, mais paradoxalement, c'est aussi sa richesse, pouvoir expérimenter et éprouver des matières, des techniques...

Nous serions favorables à des séances de 1 h 30 par semaine, mais il faudrait déjà s'assurer que tous les élèves ont bien cours toutes les semaines avec un enseignant de la discipline. Mais nous sommes défavorables à des séances par quinzaine, déstabilisant le rythme, tout comme le fonctionnement en semestre alterné. Il faut bien entendre que si l'augmentation horaire à 1 h 30 nous paraît souhaitable du seul point de vue pédagogique, elle ne doit surtout pas laisser penser que nous serions favorables à une optionnalisation au collège dont on sait qu'elle finirait à terme par marginaliser voire externaliser les enseignements artistiques du socle commun.

Ce temps limité est frustrant pour vous, pour vos élèves ?

À la base, le cours d'arts plastiques est un moment attendu par les élèves, car le cours magistral n'y a pas sa place. C'est un moment intense mobilisant sensibilité, savoir-faire, connaissances, autonomie, verbalisation. La mise en pratique est stimulante et donc, de ce fait, il y a parfois des frustrations temporelles et matérielles. L'élève est arrêté dans son processus créatif afin de respecter cet horaire. Il devra attendre une semaine pour se plonger à nouveau dans ce qu'il l'a mobilisé voire passionné.

Nous devons éviter « les dessins poubelles », terme emprunté à Daniel Lagoutte (chargé d'une mission d'inspection générale pour l'enseignement des arts plastiques à l'école primaire dans les années 1990). Il est important que les élèves soient fiers de leur travail, aient envie de le montrer, d'en parler voire de l'exposer.

Nous travaillons à flux tendus tout le temps : comment mobiliser les élèves suffisamment pour qu'ils puissent à la fois se saisir des enjeux d'apprentissages, du vocabulaire et de références artistiques tout en déployant des échanges oraux (sur les œuvres ou les productions des élèves) et avoir une pratique artistique en parallèle ? C'est tout l'art de notre travail pédagogique, un casse-tête chinois que seules des années d'expérience permettent. Quant à l'évaluation, pour obtenir une moyenne significative, voire certificative, il faut un nombre suffisant de notes, le passage systématique en semestre, laisserait plus d'amplitude à l'évaluation.

Ce temps restreint est-il un frein à l'approfondissement des connaissances et compétences que vous souhaitez transmettre ?

Il n'est pas directement un frein, mais cela nécessite une forme constante de gymnastique intellectuelle, pour faire rentrer dans cette heure de cours une diversité de gestes pédagogiques permettant les apprentissages.

Approfondissement, tout est relatif, qu'entend-on par ce terme ? Il ne nous est pas possible d'approfondir autant, car il faut s'assurer que le peu qui ait été posé en classe soit acquis. La vérification des acquis reste difficilement contrôlable sauf si nous parvenons à instaurer des évaluations de connaissances mais là encore chronophages



En primaire, les enseignants ne sont pas spécialistes en arts plastiques : « certains font appel à des intervenants extérieurs, ou des artistes pour des projets spécifiques. »



car posées sur cette dite heure. Nous ne pourrions jamais tout transmettre, nous nous devons de faire des choix. Cette liberté pédagogique nous le permet au passage. Notre discipline par essence est très riche, mais parfois trop invisible dans la conscience des contenus et des savoir-faire qu'elle convoque.

Beaucoup d'élèves peuvent envisager les cours d'arts plastiques comme un temps récréatif. Est-ce difficile de les intéresser, de les faire travailler ?

Le terme de "temps récréatif" pourrait être perçu comme péjoratif. Le cours d'arts plastiques se doit d'être vivant et non figé, spontané dans l'interactivité. Dès lors que l'enseignant cherche à donner du sens à tout ce qui est fait et dit en classe, les élèves le suivent. C'est là la clé, donner du sens, les stimuler, mais aussi les écouter. La vocation est souvent motivée par la dimension humaniste du métier ; la prise en compte de leur singularité, de ce que les élèves sont comme sujet sensible est essentielle dans notre discipline.

Une des difficultés du métier, c'est avoir une grande disponibilité et une énergie sans faille (gestion du temps, déplacements pour le matériel, gestion des échanges oraux et modulation du bruit, excitation dans le travail, travail de groupe, déplacements...). Encore aujourd'hui trop de professeurs ne dispose que d'un lavabo en classe pour 30 élèves. Parfois, la salle n'est pas adaptée ou partagée avec une autre discipline, ce qui génère d'emblée des contraintes contre-productives à la pratique même des arts plastiques. Avoir une salle spécialisée avec le mobilier et le matériel adaptés pour une pratique d'atelier est la base pour motiver aussi les élèves. Cela leur permet une pratique dans un climat agréable, serein et sécurisé.

En primaire, les élèves sont censés être initiés aux arts par leurs enseignants, non spécialisés ; au lycée, l'enseignement artistique n'est qu'optionnel (lire en encadré)... Seuls les collégiens sont concernés. Le système scolaire actuel n'accorde pas une place de choix aux enseignements artistiques...

Rappelons que de la maternelle au collège, les arts plastiques font

partie des enseignements obligatoires hebdomadaires à tous les élèves, comme la musique et relèvent du socle commun de connaissance, compétences et de culture.

Effectivement, en primaire les enseignants ne sont pas spécialistes, puisque les formations initiales et continues restent très insuffisantes pour mettre en œuvre les programmes qui restent ambitieux. Les professeurs des écoles sont souvent méritants dans ce sens. Une formation avec de réels moyens devrait leur être apportée si nous souhaitons qu'ils les enseignent avec pertinence. À Paris, il existe un concours pour les professeurs des écoles spécifique en EPS, musique et arts plastiques. Certains font appel à des intervenants extérieurs, des artistes pour des projets spécifiques.

Comment les parents peuvent-ils contribuer à l'éveil de leurs enfants aux arts plastiques ?

Les parents sont des alliés essentiels, en demandant une plus

large place et moyens aux arts plastiques, en veillant à une répartition plus égalitaire sur le territoire, plus de places dans les spécialités en dédoublant les groupes dès lors qu'ils dépassent 30 élèves en classe. Ce, afin de donner une égalité des chances à chaque élève, en travaillant dans des conditions adaptées en pratique comme pour leurs camarades en sciences qui sont en petits groupes dans des salles spécialisées.

Être curieux, aller ensemble dans un musée de temps en temps, pousser la porte d'une galerie, ouvrir une revue d'art, regarder une vidéo ou un documentaire sur un artiste, pratiquer à la maison en mettant à disposition du matériel, les ouvrir aux arts par l'expérience. Certains projets d'arts plastiques mobilisent parfois toute la famille, dans les échanges et questions qu'ils suscitent, la mise en œuvre qui requièrent d'aller dans le garage, la cuisine, le grenier... « *L'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art* » nous dit Robert Filliou !

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU LYCÉE... OPTIONNEL ?

« Attention, au lycée, l'enseignement des arts plastiques n'est pas que "optionnel". Certes, des lycées ne proposent aucun enseignement artistique, d'autres ont noté l'importance de développer la créativité de leurs élèves en proposant des options en seconde, 1^{re} et terminale. Parfois, faute de moyens, les trois heures réglementaires dans ces groupes ne sont pas respectées ou bien un seul groupe rassemble les premières et les terminales. Nous ne parlons même pas ici des contraintes d'emploi du temps ou le fait de mettre les arts plastiques le vendredi après-midi de 16 h à 18 h... À l'inverse, certains établissements proposent une coloration artistique (musique, danse, cinéma, audiovisuel, histoire des arts, théâtre, arts plastiques, arts du cirque...). Il faut savoir que les moyens alloués pour ces options sont pris en charge dans l'enveloppe de l'établissement, c'est donc lié à une politique d'établissement.

Le baccalauréat A7, puis A3, puis la série Littéraire avec la spécialité arts plastiques existent depuis longtemps mais, effectivement, pas dans tous les lycées. Appelée spécialité "rare" avec la réforme Blanquer, la difficulté aujourd'hui est de pouvoir s'inscrire dans un lycée qui l'offre. L'option n'est plus dérogatoire en 2^{de}, et en 1^{re}

les élèves ne seront affectés que s'il reste des places dans les classes. Or, nous avons pu constater qu'avec la suppression des séries, beaucoup plus d'élèves souhaitent poursuivre les arts plastiques comme spécialité ou option, les effectifs ont quasiment doublé. En tant que parents, la préoccupation première aujourd'hui est de savoir comment faire pour accompagner son enfant et lui permettre d'avoir la spécialité de son choix y compris quand elle est "rare".

Quant aux spécialités, apparues avec la réforme Blanquer au lycée, (à raison de 4 h en 1^{re} et de 6 h en terminale), elles sont

financées par les Rectorats, mais la création d'un second groupe, si les effectifs étaient trop importants, relèverait là aussi de l'enveloppe de l'établissement. Là, il sera toujours plus difficile de se voir affecter des heures pour un groupe supplémentaires en arts plastiques plutôt que dans une autre spécialité comme les mathématiques, les sciences ou SES ou autres. Les disciplines ne sont pas égalitaires à ce sujet. Le professeur d'arts plastiques devra se battre pour espérer être entendu. Mais attention, toute la faute ne revient pas aux proviseurs qui ont à cœur de faire fonctionner leur établissement et de mener chaque élève à la réussite. La réforme insinue indirectement une inégalité entre les disciplines, ne serait-ce aussi par sa représentation sur l'ensemble du territoire.

En effet, on peut conclure qu'au lycée, les élèves qui ont choisi cette voie se destinent majoritairement à une filière artistique contrairement aux collégiens dont l'heure est dans leur emploi du temps.

L'initiation à l'art par la culture et la pratique est indispensable, on le voit par le nombre de vœux croissant pour s'y inscrire, mais il faut que le ministère donne les moyens de réussir cette mission.

Sans doute que la réforme Blanquer n'avait pas envisagé que les arts plastiques seraient la matière artistique la plus choisie par les élèves en spécialité et au baccalauréat ! Ce sont les futurs acteurs de l'art, de la culture et de la communication de demain en France. Un rééquilibrage des plateaux de la balance est nécessaire.

En revanche contrairement aux spécialités, on peut voir que les options, artistiques ou non, ont toutes été mal traitées : il n'y a plus de moyens horaires, plus d'épreuves, plus de points bonus. »

« Les arts plastiques sont la matière artistique la plus choisie par les élèves en spécialité et au baccalauréat ! »

Lancement des nouvelles éditions des Grand Prix PEEP

Développer le goût de la lecture et encourager l'expression artistique des enfants, tels sont les objectifs des deux Grands Prix organisés chaque année par la PEEP, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL) d'une part et le Grand Prix des Jeunes Dessinateurs (GPJD) d'autre part.



Depuis 1985, la PEEP encourage le goût de la lecture chez les jeunes avec le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL). Ce concours, parrainé par le ministère de l'Éducation nationale, est ouvert aux élèves du CM1 à la 3^e.

Pour participer à cette 39^e édition, il faut remplir et renvoyer à son [bulletin de participation](#) au plus tard le 4 février 2023 ; nouveauté cette année, les jeunes lecteurs peuvent également participer en envoyant une vidéo (format MP4 ou AVI uniquement) ou un audio (format MP3 uniquement) !

Dans quelques jours, le comité de lecture finalisera sa sélection des ouvrages « jeunesse » qui seront soumis à l'appréciation du jury national. Cette liste sera publiée dans un prochain numéro de La Voix des Parents.



Créé en 2002 par la PEEP, le Grand Prix des Jeunes Dessinateurs (GPJD) a pour but d'encourager l'expression artistique chez les élèves des classes primaires et de valoriser leur créativité. Les jeunes participants sont répartis en 6 catégories suivant leur classe : petite et moyenne sections de maternelle ; grande section, CP ; CE1, CE2 ; CM1, CM2 ; classes spécialisées ; dessin collectif de la classe. Thème choisi pour cette 22^e édition du GPJD : « Je dessine un monde plein de gourmandises ».

Les enfants doivent faire parvenir leur dessin à leur association locale PEEP avant le 4 février 2023. Rappelons que la peinture, les crayons de couleur, les pastels, les feutres et le dessin à l'éponge sont les outils acceptés. Infos et règlement [ICI](#).

GPJL, édition 2021-2022...

Lors de la dernière édition du GPJL, le jury a récompensé « La carte des confins » (éditions Pocket jeunesse) de Marie Reppelin (catégorie 1 : CM1, CM2 et 6^e – cycle 3) et le roman de Marie Lenne Fouquet « Corps de filles » (éd. Talents Hauts), pour la catégorie 2 (5^e, 4^e, 3^e – cycle 4) (voir [VDP 436](#)). Samedi 1^{er} octobre, cette dernière a reçu son « Livre de cristal » de la Fédération PEEP en présence de jeunes membres du jury national (voir photo ci-contre). Ceux-ci ont pu échanger avec l'auteure et recevoir une dédicace.

